



Compte Rendu Sommaire Conseil Municipal du 12 avril 2021

Date de convocation : le 7 AVRIL 2021

Date d'affichage : le 7 AVRIL 2021

Date d'affichage du compte rendu sommaire : 19 Avril 2021

Présent (e)s : Nadège PLACÉ, Patrick MUSSAT, Aurélie MERLET, Annie CHAUVET, Patrick VITET, Isabelle PICHON, Samuel GOUY, Cédric BIDON, Laurence GARNIER, Jérôme HALLIER, Coralie Le ROUX, Stéphane GOOSSENS, Hugues PHILOUZE, Pascal RABEVOLO, Christian JOUANNET, Jean-Pierre MAZZOBEL.

Absent(e) excusé (e)s :

Monsieur Franck SULPICE donne pouvoir à Madame Nadège PLACÉ

Monsieur Didier BEAUCHENE donne pour voir à Madame Isabelle PICHON

Monsieur Jonathan CHABAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick MUSSAT

Secrétaire de séance : Laurence GARNIER

Le Conseil municipal était invité à se prononcer sur le Procès Verbal du Conseil Municipal du 19 Mars 2021. Il est demandé d'apporter des modifications aux délibérations suivantes :

- délibération 2021-02-04 : portant sur 3 REFUS DE VOTE au lieu de 3 CONTRE
- délibération 2021-02-06 : votée à l'unanimité
- délibération 2021-02-11 : rajout de la délibération au PV concernant l'octroi de la protection fonctionnelle non votée

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante se prononce pour l'approbation du Procès Verbal extrait des délibérations, à la majorité absolue 15 POUR, 2 CONTRE (*Messieurs Hugues PHILOUZE et Christian JOUANNET*), 1 ABSTENTION (*Monsieur Jean-Pierre MAZZOBEL*), 1 REFUS DE VOTE (*Monsieur RABEVOLO*).

A la demande d'1/10^{ème} des conseillers municipaux et selon l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire propose de mettre à l'ordre du jour, la question proposée par l'opposition d'un DÉBAT «portant sur la politique générale de la commune» - (*réf.amendement°1 du 12 avril 2021 déposé par Hugues PHILOUZE*)

La délibération 2021-02-00 n'étant pas à l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour la tenue du débat proposé par l'opposition. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à la MAJORITÉ ABSOLUE :

15 POUR, 3 CONTRE (*Messieurs Hugues PHILOUZE et Christian JOUANNET, Pascal RABEVOLO*), 1 ABSTENTION (*Monsieur Jean-Pierre MAZZOBE*), le débat portant sur la politique générale de la commune.

Délibération 2021-02-00 : Débat de politique générale de la commune

Après avoir présenté la politique générale de la commune, il est proposé de débattre dans l'intérêt de tous pour avoir une commune :

- **DYNAMIQUE , OUVERTE** aux besoins d'une nouvelle population par des investissements soutenus,
- **ATTRAYANTE**, accueillante pour aimer y vivre et trouver les services nécessaires à une nouvelle population,
- **SÉCURISANTE**, en améliorant la sécurité des habitants,
- **PERFORMANTE**, par la modernisation des services et la montée en charge des compétences, et la protection du personnel,

se traduisant par des choix budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement :

EN FONCTIONNEMENT PAR

- **LE MAINTIEN** des taux de fiscalité directe locale (à l'exception cette année de la TH qui n'est plus à voter)
- **LA MAÎTRISE** de la masse salariale tout en rendant pérenne les renforts des services administratif et technique,
- **LA FORMATION DU PERSONNEL ET ACCOMPAGNEMENT au CHANGEMENT**
- **LE MAINTIEN** des charges à caractère général

EN INVESTISSEMENT PAR un PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SOUTENU :

- **RÉNOVATION** et développement des infrastructures
- **SÉCURISATION** de la traversée de la commune – R.D - 723, tout en maintenant le contournement de la commune,
- **MODERNISATION** des outils informatiques : Mairie et écoles
- **MAINTIEN** des professionnels de santé/Maintien de l'agrément de l'ARS : agrandissement des locaux de la maison de santé
- **RECHERCHE SYSTÉMATIQUE DE SUBVENTIONS** pour l'ensemble des programmes d'investissement,
- **MAINTIEN** des fonds propres à un niveau satisfaisant pour le bon fonctionnement de la commune

L'ajournement du Conseil Municipal n'a pas permis d'acter le débat.